

L'Ecole vincentienne ¹

L'école vincentienne possède-t-elle une spécificité ? Comment Vincent de Paul et Louise de Marillac l'ont-ils envisagée, organisée ?

Comme pour toutes les autres actions entreprises par eux, et elles sont nombreuses, Vincent de Paul et Louise de Marillac ont le souci de venir en aide à tous ceux qui étaient délaissés, méprisés, rejetés.

Leur dynamisme, ils l'ont trouvé dans leur foi chrétienne, dans la contemplation du mystère central du Christianisme : l'Incarnation. L'Incarnation, c'est-à-dire la venue sur terre du Fils de Dieu, leur révèle tout à la fois la grandeur de tout homme, puisque Dieu s'est fait l'un d'eux, et l'amour de ce Dieu qui a désiré partager leur existence. Ces deux aspects très complémentaires sont la source de tout leur dynamisme envers leurs contemporains les plus pauvres : faire découvrir à chacun sa dignité humaine et lui procurer l'expérience d'un réel amour.

Actions mises en route pour les enfants pauvres marginalisés.

Vincent de Paul fut tout d'abord pris de compassion pour la pauvreté spirituelle des paysans : c'est son expérience de Folleville, lors de la confession d'un mourant que l'on disait homme de bien. Puis ce fut l'expérience de Châtillon avec la pauvreté de la famille malade dans une ferme et l'élan de compassion suscité chez les femmes de la paroisse. Des enfants sont là, mais son regard se dirige surtout vers les adultes.

Les petites filles pauvres

En 1629, Vincent de Paul demande à Louise de Marillac de visiter les Confréries de la Charité instaurées à la fin des Missions dans les villages. Pendant 7 ans environ, jusqu'à 1636, Louise de Marillac parcourt la campagne de l'Île de France et va même jusqu'à Montmirail. Elle rencontre des enfants, s'efforce de leur faire le catéchisme et découvre leur grande ignorance. Les filles ne peuvent être admises à l'école du village, réservé aux garçons (pas de mixité au XVII^e siècle). Louise de Marillac, en accord avec Vincent de Paul, songe à une maîtresse d'école pour les *filles pauvres*. Petite révolution en ce temps où l'alphabétisme féminin est encore très répandu dans tous les milieux.

Après la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité, en chaque village où sont envoyées les Sœurs pour le soin des malades, l'une d'elles sera chargée de l'école aux petites filles. L'aménagement de la salle de classe est sommaire. Voici le nécessaire demandé lors de l'installation des Sœurs Fontenay aux Roses :

« Quatre bancs pour l'école, un petit accommodement pour y faire un oratoire ; les commandements de Dieu imprimés sur (de) grandes feuilles et une centaine d'images... Une légende des Saints, une douzaine de petits catéchismes. »

*Et pour la maîtresse : « le pédagogue chrétien, et le catéchisme de Bellarmin ».*²

Les grandes filles et les mendiants

D'autres catégories d'enfants vont retenir l'attention de Vincent de Paul et de Louise de Marillac : les filles qui travaillent dans les champs, dans l'impossibilité de venir aux heures régulières de l'école, et les mendiants, ces enfants qui ont quitté leur famille ne pouvant les nourrir, qui errent dans les campagnes ou les rues des villages, cherchant leur subsistance, des enfants assoiffés de liberté, vivant sans hygiène et selon leur rythme.

N'ont-ils pas droit, eux aussi, à l'instruction tant au plan humain que chrétien ? Les Règles pour les Sœurs envoyées dans les villages, invitent à une grande ingéniosité :

¹ Etablissements Vincentiens à Paris - novembre 2005

² Mémoire pour l'ameublement des deux Filles de la Charité de Fontenay aux Roses - Doc. 557

« Elles seront autant, et plus soigneuses d'instruire celles qui ne peuvent quasi jamais aller à l'école, comme sont les bergères, les vachères et autres qui gardent les bêtes, prenant les unes et les autres aux temps et aux lieux où elles les rencontreront, non seulement dans les villages, mais encore dans les champs, en chemin faisant. »³

Quoique les écoles des Sœurs ne concernent que les filles, il est cependant conseillé aux Sœurs d'aller au devant des petits garçons mendiants :

« Elle pourra néanmoins enseigner la créance aux pauvres mendiants quand elle en aura le temps et l'occasion, soit à la porte de la maison, ou par les chemins ; du moins, en allant aux champs. »⁴

Ces enfants seront instruits sommairement non dans une école constituée mais dans la rue, dans les champs. On retrouve l'expérience de Marguerite Naseau qui apprit lire tout en gardant les vaches.

Les Enfants Trouvés

Vers 1635, la présence des enfants abandonnés sous les porches des églises à Paris éveille tout à coup la conscience des Dames de la Charité, de Vincent de Paul, de Louise de Marillac. Pourquoi cette prise de conscience ? Difficile de le dire, sauf peut-être qu'étant attentifs aux souffrances des pauvres, le regard est plus aiguisé pour découvrir celui qui souffre et dont personne ne s'occupe.

L'œuvre des enfants trouvés débute en 1638 par un essai. Quelques enfants sont accueillis chez les Filles de la charité, les soins donnés permettent à 50 % d'entre eux de vivre, alors que jusqu'alors tous mouraient rapidement. Le résultat étant satisfaisant, tous les enfants sont accueillis. Leur nombre s'accroît rapidement. Les Dames obtiennent pour les loger le vieux château de Bicêtre. Et Louise, voyant ces enfants grandir, va rapidement songer à leur instruction : ce qui étonne les Dames de la Charité. A quoi cela servira, à ces enfants, de savoir lire et écrire ? Louise poursuit son projet, car pour elle l'instruction est un bien et un droit pour tout enfant. Des classes sont organisées dans le vieux château, et Louise se procure le matériel pédagogique utilisé par les Ursulines pour leurs écoles accueillant les enfants de la bourgeoisie et de la noblesse.

Attitudes à développer pour éduquer ces enfants

Les règles pour la maîtresse d'école, les lettres de Louise de Marillac aux Sœurs précisent les attitudes nécessaires toutes celles qui sont chargées de l'éducation, de l'instruction des jeunes.

Des locaux simples et bien entretenus

La première attitude qui s'avère primordiale est l'accueil. Les locaux, quoique pauvres, doivent être agréables. Les enfants doivent s'y sentir à l'aise :

« Elle accommodera l'école le plus proprement et dévotement qu'elle pourra ; mais simplement et sans excès, y portant et faisant porter le respect dû aux lieux où il plaît à Dieu que l'on parle de Lui »⁵

Une relation de confiance

L'enfant quel que soit son âge, son comportement, son aspect extérieur peu attirant, doit se savoir reconnu. Une relation de confiance doit s'établir dès le premier contact.

« Elles auront le soin d'instruire les pauvres filles, non seulement celles qui viendront à l'école chez elles, ... mais encore, celles qui n'osent y aller par timidité, tâchant de les attirer cordialement et de les accueillir de grand coeur, et les faisant même entrer dans un lieu particulier pour s'accommoder à leur infirmité. »⁶

³ Règles pour les Sœurs des villages – art. 4

⁴ Règles pour les Sœurs des villages – art. 3

⁵ Règles pour la maîtresse d'école – art. 7

⁶ Règles pour les Sœurs des villages – art. 3

Une attitude de respect

Louise insiste beaucoup sur le respect dû à toute personne, L'enfant, la grande fille ne doivent faire exception. Ce respect va orienter toutes les attitudes envers eux

« Je vous prie aussi, si vos occupations le permettent, de faire la lecture (le catéchisme) les fêtes et les dimanches aux grandes filles et les exciter à vous aller voir, elles ont quelquefois autant besoin d'instruction que les petites, mais il faut faire cela suavement et doucement, sans leur faire honte de leur ignorance si vous y en trouvez. »⁷

Ce respect doit aussi se manifester dans la manière de corriger les fautes, de donner les pénitences, d'infliger des châtiments. Le châtiment ne doit pas jamais être humiliant pour celle qui le reçoit.

« Elle les châtiara soigneusement pour leurs imperfections accoutumées ; mais elle ne leur donnera le fouet que fort rarement, et pour des fautes notables, et seulement cinq à six coups ; les faisant à cet effet retirer en un coin de l'école, hors la vue des autres. »⁸

Pour éviter de manier le fouet sous l'effet de la colère, il est recommandé que ce ne soit pas la Sœur qui a décidé ce châtiment qui le donne mais une autre Sœur.

Louise de Marillac souhaite que toute correction soit un point de départ pour une vie meilleure et non un sentiment d'échec. L'enfant est ç valoriser et non à écraser.

« La maîtresse d'école les reprendra sérieusement, mais doucement, les encourageant par l'espérance qu'elle leur témoignera concevoir, qu'elles ne feront plus les fautes dont on les a reprises, leur disant qu'il en faut souvent demander à Dieu la grâce. »⁹

Un enseignement adapté

En ce temps de chrétienté, le premier enseignement est celui de la Foi chrétienne : étude du catéchisme, des prières, etc. Mais les Sœurs ont à tenir compte des possibilités de chacune :

« Elles tâcheront principalement d'apprendre à ces pauvres filles ..., tout ce qu'un chrétien est obligé de croire ou de faire pour être sauvé, selon l'âge et l'esprit de chacune et le temps qu'on aura. »¹⁰

Louise de Marillac insiste sur le but de tout enseignement : il vise à former de bonnes chrétiennes, et non des savantes.

« Elle fera dire ses petites filles avec attention et non par manière d'acquit ... »¹¹

La maîtresse d'école doit savoir se détacher du texte, susciter l'intérêt par des questions inattendues et vérifier la compréhension de la leçon.

« Elle fera plus d'attention à les bien instruire des mystères de la foi et des bonnes mœurs leur faisant connaître le bien et le mal que de les avancer en la lecture et à apprendre par cœur quantité de billets qui sont plutôt la curiosité et vanité que la solide science qui consiste à bien entendre ce que l'on apprend et à en faire bon usage. »¹²

Louise de Marillac ne se montre pas très favorable aux sentences apprises par cœur, si l'enfant n'en comprend pas le sens.

« Elle aura plus de soin de montrer aux filles leur créance, la dévotion, la modestie, l'obéissance, la pureté et autres vertus nécessaires, que de leur enseigner de bien répondre au Catéchisme des choses moins importantes ou trop relevées pour elles, ou de leur faire apprendre par cœur des sentences pour les réciter avec certaines façons d'agrément, ce qui sert souvent à donner de la vanité, et à elles, et à leur maîtresse. »¹³

Cependant, elle reconnaît la nécessité de développer la mémoire

⁷ Louise de Marillac à Claire Jaudoin – Ecrits 629

⁸ Règle de la maîtresse d'école – art. 15

⁹ Règle de la maîtresse d'école – art. 12

¹⁰ Règles des Sœurs de village – art. 6

¹¹ Office de la maîtresse d'école – Ecrits 754

¹² Office de la maîtresse d'école – Ecrits 755

¹³ Règles de la maîtresse d'école – art. 8

« Il ne faut pourtant pas négliger ces moyens là (apprendre par cœur), en tant qu'ils peuvent servir à encourager les écolières à bien apprendre, pourvu qu'on y apporte la modération et la discrétion requises.»¹⁴

Une école conçue pour les plus pauvres

Vincent de Paul et Louise de Marillac diront et rediront fréquemment aux Sœurs que leur service des malades concerne en priorité « les pauvres abandonnés, les pauvres qui n'ont personne pour les secourir ». Les recommandations sont les mêmes pour les Sœurs chargées des écoles. Quelques exceptions pourront être faites, mais à la condition de concevoir l'école en fonction des plus démunies.

« Elle saura aussi que toutes sortes de filles ne doivent pas être reçues en son école, mais seulement celles qui sont pauvres. Si pourtant la Providence et l'obéissance l'appellent en quelque Paroisse où il n'y ait point de maîtresse pour l'instruction de celles qui sont riches, et que les parents lui fassent grande instance de les admettre parmi les autres écolières ; en ce cas, elle les y pourra recevoir de l'avis de Monsieur le Curé, mais à condition qu'elle fera en sorte que les Pauvres soient toujours préférées aux riches, et que celles-ci, ne méprisent pas les autres »¹⁵

Comportement de la maîtresse

Si Vincent de Paul et Louise de Marillac insistent beaucoup sur les attitudes à développer envers les enfants, ils ne négligent pas la formation nécessaire à celle qui enseigne.

L'exactitude

« Elle sera exacte à se rendre à l'école à l'heure précise, qui est d'ordinaire à huit heures et demie du matin, et à deux heures et demis de l'après dîner. »¹⁶

Cependant la maîtresse doit savoir s'adapter, en fonction de ses désirs, mais en fonction des réalités de vie des enfants

« Elle réglera autant qu'elle pourra les heures de l'instruction , excepté celles qu'on doit donner aux pauvres petites filles qui vont demander leur pain, ou celles qui vont travailler pour gagner leur vie, lesquelles il faut toujours préférer et recevoir quand elles viennent, et les dépêcher selon leur besoin »¹⁷

Une formation continue

Dès les premières années de la Compagnie, Louise de Marillac, en accord avec Monsieur Vincent, a envoyé quelques Sœurs recevoir une formation pédagogique chez les Religieuses Ursulines.

« Elle aura un grand soin de bien apprendre elle même, ce qu'elle doit enseigner aux autres, particulièrement ce qui regarde les matières de la Foi et des mœurs. »¹⁸

Vincent de Paul insiste sur la nécessité de prendre le temps de se former. Le 22 janvier 1645, il explique aux Sœurs :

« Votre règle vous ordonne, mes filles, d'apprendre à lire et écrire aux heures destinées pour cela. Je souhaiterais, mes sœurs, que vous eussiez toutes cette connaissance non pas pour être savantes, car cela bien souvent ne fait qu'enfler le cœur et remplir l'esprit d'orgueil mais afin qu'elle vous aidât à mieux servir Dieu. »¹⁹

La formation se fait dans les communautés elles-mêmes, les sœurs les plus anciennes enseignant les plus jeunes. Mais il faut savoir dégager du temps pour cela. Que d'obstacles se présentent. Au cours de la rencontre avec Monsieur Vincent le 16 mars 1659, les Sœurs réagissent fortement.

¹⁴ id.

¹⁵ Règles de la maîtresse d'école – art. 27

¹⁶ Règles de la maîtresse d'école – art. 16

¹⁷ Règles de la maîtresse d'école – art. 5

¹⁸ Règles de la maîtresse d'école – art. 2

¹⁹ Conférence 22 janvier 1645

« Elles disent qu'elles n'avaient point de temps, que les pauvres venaient à toute heure et que, si on les faisait attendre, ils murmuraient, qu'il y en avait même qui leur auraient dit qu'elles étaient obligées de les servir. »²⁰

Elles n'ont pas de temps pour la formation. Le soin des malades les accapare. Vincent de Paul est formel, il est indispensable d'apprendre, d'approfondir ses connaissances, c'est aujourd'hui la formation continue :

« C'est une chose nécessaire que les Filles de la Charité instruisent les pauvres des choses nécessaires à salut, et pour cela il faut qu'elles soient instruites premièrement elles-mêmes avant que de pouvoir enseigner aux autres »²¹

Vincent de Paul et Louise de Marillac, par des actions simples et sans éclats, ont voulu ouvrir des chemins d'espérance pour tous ces jeunes non considérés à leur époque, ces jeunes souvent méprisés et rejetés. Trois axes fondamentaux peuvent être dégagés :

- Accueillir en priorité les enfants et les jeunes défavorisés
- Travailler à les promouvoir en tous les domaines
- Leur révéler qu'ils sont aimés de Dieu et que leur vie a une valeur.

Ce projet est actuellement entre vos mains. Accueillez-le et continuez de le mettre en oeuvre pour donner aux jeunes démunis des raisons de vivre.

²⁰ Conférence du 16 mars 1659

²¹ id.